

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Cher
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 18 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2023.

Présents : Mmes : LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : , CLOZIER Cyrille, LOHSE Philippe, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusé: M. BEDET Sébastien donne procuration à M. MOREAU Nicolas GRIVEL Christelle,

A été nommé(e) secrétaire : LE PELLEY DUMANOIR Sophie

2023-34 – CONVENTION SOCIETE BERRICHONNE DE PROTECTION DES ANIMAUX- SBPA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion à la Société Berrichonne de Protection des animaux pour l'année 2024 et demande l'autorisation de signer la nouvelle convention.

La redevance pour 2024 est de 0.75€ par habitant (0.50€ en 2023).

Soit $236 \times 0.75\text{€} = 177.00\text{€}$.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement pour l'année 2024 et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2023
Le Maire
Nicolas MOREAU



Secrétaire de séance
Sophie LE PELLEY DUMANOIR

Transmis au contrôle de légalité le 20/12/2023
Publication sur le site internet de la commune le 20/12/2023

Acte à classer

2023-34

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T16-33-23.00 (MI249968423)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20231218-2023-34-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION SOCIETE BERRICHONNE DE PROTECTION DES ANIMAUX

Date de décision : 18/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.5. Divers

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : [2023 34.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/23 à 16:33

Par [SESTRE Corinne](#)

Transmis

Date 22/12/23 à 16:33

Par [SESTRE Corinne](#)

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 16:39